



COPIE

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

RC PME - Professionnels - Collectivités

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 20248
13344 MARSEILLE CEDEX 15

Par internet

e-mail : edfentreprises-mediterranee-11@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

0 810 333 633

Service 0,05 €/min
+ prix appel

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **8470617784**
Compte commercial : 1-1E398U0

Votre contrat

Offre électricité : Contrat élec. Reconductible

Nom du client

EARL JONQUIERES

Lieu de consommation

Référence acheminement : 30002580080696
JONQUIERES (A)
MAS JONQUIERE-POSTE JONQUIERE
13460 SAINTES MARIES DE LA MER

FLX04700243800158-07RMED01

EARL JONQUIERES
MAS JONQUIERES
13460 SAINTES MARIES DE LA MER

Facture du 16/02/2022 n° 10144259835



Electricité

Montant Hors TVA	390,96 €
Montant TVA (payée sur les débits)	78,19 €

Facture TTC

469,15 €

Montant total à payer (TTC)

469,15 €

à régler avant le 03/03/2022

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 16/03/2022 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Simplifiez-vous la vie, choisissez le prélèvement automatique

Paiement par chèque : merci de joindre votre TIP SEPA non daté et non signé à votre chèque.

ICS : FR47EDF001007

RUM : TIP049284706177848477469003171602

Flashez-moi pour



payer en ligne

IBAN : FR76 1660 7003 2988 0212 2952 305
EN CAS DE MODIFICATION JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

DATE

SIGNATURE

EARL JONQUIERES
MAS JONQUIERES 13460
SAINTES MARIES DE LA
MER

TIPSEPA

EST

Montant en euros

469,15

928470617784847746900317

Identification
règlement

EDF
ENTREPRISES
75937 PARIS Cedex 19

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

101442598355 EARL JONQUIERES 16607003298802122952305

070115160225 15928470617784847746900317925104 46915



EARL JONQUIERES

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 16/02/2022 n° 10144259835

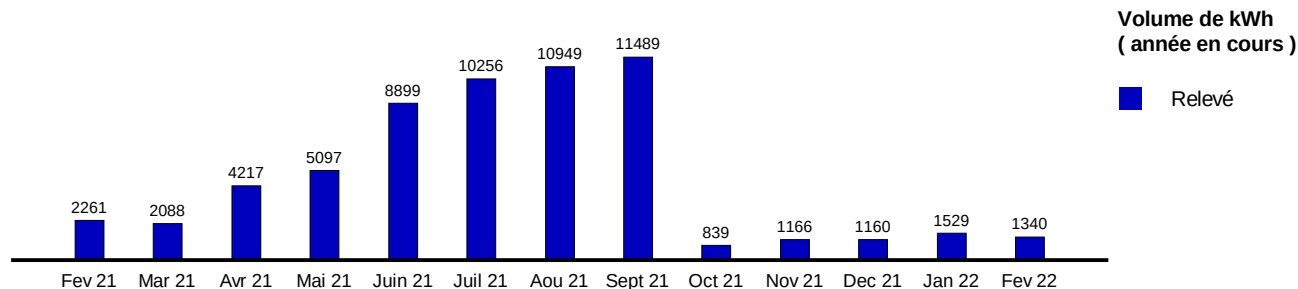
Données contrat

Contrat élec. Reconductible
Réf. de votre contrat 1-1R3L33X
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2016
Venant à échéance le 31/12/2022

Données Point de Livraison

JONQUIERES (A) MAS JONQUIERE-POSTE JONQUIERE
13460 SAINTES MARIES DE LA MER
Réf Acheminement Electricité : 30002580080696

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				212,60 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT		40,83 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/02/2022 au 28/02/2022	40,83 €/mois		40,83 €	20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 1 340 kWh	Prix unitaire HT	171,77 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Hiver	du 15/01/2022 au 14/02/2022	1 048 kWh	13,724 c€/kWh	143,83 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 15/01/2022 au 14/02/2022	292 kWh	9,570 c€/kWh	27,94 €	20,00 %
Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				140,85 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 15/01/2022 au 13/02/2022			-15,19 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 15/01/2022 au 14/02/2022	31.000 c.j	50.63 c€/c.j	15,70 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 15/02/2022 au 16/03/2022	30.000 c.j	50.63 c€/c.j	15,19 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 15/01/2022 au 13/02/2022			-19,31 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 15/01/2022 au 14/02/2022	31.000 p.j	64.36 c€/p.j	19,95 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 15/02/2022 au 16/03/2022	30.000 p.j	64.36 c€/p.j	19,31 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 15/01/2022 au 13/02/2022	PS pondérée : 42 kW		-40,08 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 15/01/2022 au 14/02/2022	1302.000 kW	3.18 c€/kW	41,42 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 15/02/2022 au 16/03/2022	1260.000 kW	3.18 c€/kW	40,08 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 15/01/2022 au 14/02/2022	1048.000 kWh	5.15 c€/kWh	53,97 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 15/01/2022 au 14/02/2022	292.000 kWh	3.36 c€/kWh	9,81 €	20,00 %
Services				0,00 €	HT
					Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	



EARL JONQUIERES

Détail de votre facture du 16/02/2022 n° 10144259835

Données contrat

Contrat élec. Reconductible
Réf. de votre contrat 1-1R3L33X
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2016
Venant à échéance le 31/12/2022

Données Point de Livraison

JONQUIERES (A) MAS JONQUIERE-POSTE JONQUIERE
13460 SAINTES MARIES DE LA MER
Réf Acheminement Electricité : 30002580080696

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				37,51 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 15/01/2022 au 31/01/2022	735 kWh	2,36097 c€/kWh	17,35 €	20,00 %
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/02/2022 au 14/02/2022	605 kWh	0,05000 c€/kWh	0,30 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 15/01/2022 au 14/02/2022	1 340 kWh	0,22100 c€/kWh	2,96 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 15/01/2022 au 15/02/2022	77,07	21,93 %	16,90 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site	390,96 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	78,19 €
TVA à 20,00%	390,96 €	
Total TTC pour ce site	469,15 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031536369785 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 42

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 42
Opérateur Heures creuses hiver 42
Opérateur Heures pleines été 42
Opérateur Heures creuses été 42

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin	Puissances atteintes (kW ou kVA)	
Heures Pleines Hiver	47610 le 15/01/2022	48658 le 14/02/2022	du 15/01/2022 au 14/02/2022 : Heures Pleines Hiver	9
Heures Creuses Hiver	16065 le 15/01/2022	16357 le 14/02/2022	du 15/01/2022 au 14/02/2022 : Heures Creuses Hiver	8
Heures Pleines Eté	259373 le 15/01/2022	259373 le 14/02/2022	du 15/01/2022 au 14/02/2022 : Heures Pleines Eté	0
Heures Creuses Eté	120555 le 15/01/2022	120555 le 14/02/2022	du 15/01/2022 au 14/02/2022 : Heures Creuses Eté	0

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Taxes Electricité : conformément à la réglementation, le tarif de la CSPE évolue en date du 1er janvier 2022. La CSPE intègre désormais l'ancienne part départementale de la TCPE. Pour en savoir plus veuillez consulter notre site EDF Entreprise

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2020 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 74,5% nucléaire, 17,1% renouvelables (dont 7,2% hydraulique, 5,9% éolien, 2,3% solaire, géothermie 1,1% et 0,5% Biomasse), 7,7% gaz, 0,4% pétrole, 0,3% charbon.

Origine 2020 de l'électricité des offres EDF 100% énergie renouvelable (certifiée par des garanties d'origine sans engagement de provenance) : 98,2% hydraulique (97,8% France dont 0,5% enchères, 0,2% Allemagne, 0,1% Suisse), 1,5% biomasse enchères France, 0,3% éolien France.

Si votre option énergie renouvelable est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des deux mix ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2020 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

